

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 14	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 5
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 3 décembre 2024

Vote(s) pour : 45
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 9 décembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-12-09-BD-26 :

Subvention pour des travaux sur la copropriété Danielle située 2 à 26 rue de Gascogne à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD) 2020-2024.

Rapporteur : Madame Doan TRAN

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
 VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n° 13 « Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé » et n° 14 « Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées »,
 VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2023,
 VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2024,
 VU les montants de travaux subventionnables qui s'élèvent à 84 740 €,
 VU la participation de l'Anah qui s'élève à 29 523 €,

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant la copropriété Danielle située 2 à 26 rue de Gascogne à Metz, en accordant le montant de subvention ci-dessous :

Adresse immeuble	Numéro de dossier	Type de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention Anah	Subvention Eurométropole de Metz
2 à 26 rue de Gascogne	057031190	- Électricité - Menuiseries - Sécurisation accès	84 740 €	29 523 €	12 711 €


AMP 24

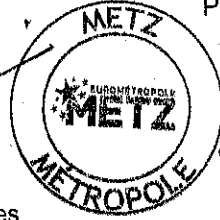
		- Façade - Gros œuvre			
--	--	--------------------------	--	--	--

DECIDE d'affecter 12 711 € sur l'autorisation de programme 22QVLS01 de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 12 900 000 € consacrée au logement pour financer les opérations précitées.

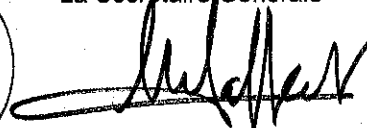
Metz, le 10 décembre 2024

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20241209-2024-12-DB26-DE

Numéro de l'acte : 2024-12-DB26
Date de décision : lundi 9 décembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Subvention pour des travaux sur la copropriété Danielle située 2 à 26 rue de Gascogne à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD) 2020-2024
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 11/12/2024
Numéro AR : 057-200039865-20241209-2024-12-DB26-DE
Document principal : 99_DE-26.pdf

Historique :

11/12/24 15:30	En cours de création	
11/12/24 15:31	En préparation	Catherine DELLES
11/12/24 16:56	Reçu	Catherine DELLES
11/12/24 16:56	En cours de transmission	
11/12/24 17:04	Transmis en Préfecture	
11/12/24 17:13	Accusé de réception reçu	